



PREMIÈRE PARTIE – PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES

AAO N°:002/SONAP/2026

1. La Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), a prévu dans son budget exercice 2026, et a l'intention d'utiliser une partie de ses ressources pour effectuer des paiements au titre du marché relatif au réabonnement de 400 licences Microsoft 365 E3, acquisition de 10 licences Microsoft Copilot et 5 licences Power BI Pro. Le lieu de prestations sera dans les locaux de la Société Nationale des Pétroles pour un délai d'exécution de vingt-quatre (24) mois renouvelable.

2. La Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour le marché relatif au réabonnement de 400 licences Microsoft 365 E3, acquisition de 10 licences Microsoft Copilot et 5 licences Power BI Pro.

La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A) auprès du **Responsable de Passation des Marchés**, Tél : **612 00 13 61 / 626 26 99 06** et prendre connaissance des documents d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Service Passation de Marchés** du lundi au jeudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 12h.

4. Les exigences en matière de qualification sont : *(voir le document d'Appel d'Offres pour les informations détaillées).*

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **24/08/2026** contre un paiement non remboursable de trois Millions de Francs Guinéens (**3 000 000 GNF**). La méthode de paiement du Dossier d'Appel d'Offres se fera à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) de la manière suivante :

- ✓ 20% au compte N° 7308038999 de la SONAP S.A ouvert à Ecobank
- ✓ 50% au compte N° 4111071 du receveur spécial du Trésor ;
- ✓ 30% au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG.

Le document d'Appel d'Offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés après présentation des reçus de versement ou adressé à leur frais.

6. Les offres sont rédigées en langues françaises et devront être déposées en quatre (4) exemplaires dont un (1) original et trois (3) copies à l'adresse ci-après : **Secretariat Central**,

1002203



Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), sis à la Minière, Commune de Dixinn au plus tard, le **09/09/2026** à 11h 00mn.

Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

7. Les offres seront ouvertes le cas échéant, en présence d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et à l'adresse : **Service passation des Marchés, Société Nationale des Pétroles (SONAP S.A), Conakry**, au plus tard, le **09/09/2026** à 12h 00mn.

Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission d'un montant égal au minimum à **1,5% du montant de l'offre et d'une validité de Cent vingt (120) jours**.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,60% du montant hors taxe du marché** à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Les offres doivent comprendre les frais d'immatriculation du contrat fixés à 0,3% du montant hors taxes, conformément à l'article premier de l'arrêté A/2023/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attribution et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics.

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **Quatre-vingts (90) jours** à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général



Dr lanciné CONDÉ

1002999